

Communiqué de presse – 22 janvier 2018

International Business Summit
Paris EUROPLACE salue les nouvelles mesures annoncées par
le Premier ministre en faveur de l'attractivité de la place financière de Paris

Paris - Paris EUROPLACE salue les nouvelles mesures significatives annoncées ce jour par le Premier ministre Edouard Philippe pour améliorer l'attractivité de la France et de la place financière de Paris, dans le contexte notamment du Brexit, à l'occasion de l'International Business Summit, organisé par le Président de la République Emmanuel Macron.

Parmi ces mesures, dévoilées devant une centaine de dirigeants d'entreprises et investisseurs internationaux, plusieurs visent à améliorer « l'offre de la Place de Paris », face à la compétition européenne et mondiale, dans le prolongement des recommandations faites de Paris EUROPLACE.

Notamment :

- **L'exonération temporaire d'affiliation aux régimes de retraite pour les cadres impatriés.** Elle s'inscrit dans la réduction indispensable des charges sociales et du coût du travail sur la Place de Paris, par comparaison avec les autres places européennes.
- **La mise en place de nouvelles Chambres internationales spécialisées auprès du Tribunal de Commerce de Paris et de la Cour d'appel de Paris** pour permettre de juger des affaires de droit international, ce qui confortera **la position de Paris comme centre de droit financier international** ;
- **Le développement de l'offre scolaire internationale, avec la création de nouveaux lycées internationaux, l'augmentation des places dans les lycées existants, l'ouverture de nouvelles classes bilingues et de cycles de formation en anglais, en liaison avec le Ministère de l'Education nationale ;**

Ces mesures s'ajoutent aux réformes déjà engagées par le nouveau gouvernement, depuis l'élection d'Emmanuel Macron, et votées fin 2017 par le Parlement, afin d'améliorer la compétitivité de la France, en Europe et dans le monde. Notamment :

- Les ordonnances « droit du travail », visant à décentraliser les procédures de négociations sociales, améliorer la flexibilité des lois du travail en France, assouplir et réduire le coût des procédures de licenciement ;

- Les nouvelles mesures fiscales, inscrites dans la Loi de finances 2018 : notamment l'accélération de la trajectoire de baisse du taux d'impôt sur les sociétés à 25% ; la suppression de l'ISF pour les investissements en fonds propres des entreprises ; la création d'un Prélèvement Forfaitaire Unique à 30% sur les différentes formes d'épargne investie, dès 2018 ; et la suppression de la tranche marginale de la taxe sur les salaires.

Gérard Mestrallet, Président de Paris EUROPLACE, souligne que « *ces différentes réformes, présentées aux entreprises internationales, sont de nature à améliorer significativement l'attractivité de la place financière de Paris en Europe. La concrétisation dans un délai rapide des engagements du Président de la République à laquelle s'ajoute l'ensemble de ces mesures, entraînent une perception nouvelle et positive de la France. La Place de Paris est engagée dans une forte dynamique pour accueillir les entreprises et investisseurs internationaux et conforter sa position de leader dans l'Europe post-Brexit* ».

À propos de Paris EUROPLACE :

Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de développer et promouvoir au plan international la Place financière de Paris et, d'une manière générale, l'industrie financière française. Elle fédère l'ensemble des parties prenantes : entreprises émettrices, investisseurs, intermédiaires bancaires et financiers, professions juridiques et comptables, sociétés de conseil, autorités de marchés, soit plus de 400 membres. L'association est présidée par Gérard Mestrallet, Président du conseil d'administration d'ENGIE.

www.paris-europlace.com

LinkedIn : **Paris EUROPLACE**

Twitter : **@europlace**

Contact presse :

Arnaud de BRESSON

Paris EUROPLACE

Tel : +33 1 70 98 06 30

e-mail : bresson@paris-europlace.com